

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2024

Nbre Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 14 février 2024

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Patrice MAITRE, Jacques VACHER-MATERNI, Nathalie TISSERAND-CHALANDE, Anaïs PASSOT, Jean Paul DUCHARNE, Nicolle CHARNAY, Hervé BARRAUD,

Absent : Audrey YVES,

Excusés : Laurent GOUILLON, Jessie PONSINET, Maxime MANISSIER, Romain DELAY, Edith PERRIER,

Mme VERNIAU Evelyne est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 15 janvier 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Affaires soumises à délibération du Conseil Municipal

Adhésion à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE + visant à financer l'ingénierie et à planifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics – Appel à manifestation d'intérêt CHENE.

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais et ses 35 communes membres ont été déclarés lauréats de [l'appel à projet CHÈNE](#) début 2024.

Cet appel à projet permet à la CCSB et aux communes de mobiliser des financements pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce projet a été présenté dernièrement en commission consultative des maires, en commission DEANC de la CCSB et en réunion des secrétaires de mairie.

Nous devons désormais passer à la **phase de conventionnement avec le financeur**, la FNCCR. Pour cela, chaque commune doit délibérer avant de pouvoir procéder à la signature de la convention qui lie la FNCCR et les 36 membres du groupement (CCSB et ses 35 communes membres).

Comme les deux précédentes éditions, ACTEE+ continue, via le Fonds CHÈNE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

Le fonds CHÈNE finance les cinq lots suivants :

1. Les postes d'économies de flux, véritables ambassadeurs de l'efficacité énergétique au sein des collectivités ;
2. Les outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques afin de cibler les gisements d'économies d'énergie ;
3. Les études énergétiques (technique, financière) pour caractériser son patrimoine et vérifier la faisabilité des travaux ;
4. Les études de MOE pour affiner les programmes de travaux de rénovation énergétique ;
5. Les prestations d'AMO pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions techniques, juridiques et financières en lien avec l'efficacité énergétique.

Pour la commune, membre du groupement, la participation à l'AMI CHÈNE lui permet de bénéficier :

- D'un accompagnement technique de la part de l'économe de flux mutualisé sur l'ensemble du patrimoine bâti communal aux différentes étapes d'un projet de rénovation ;
- De financements d'études techniques, de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études de maîtrise d'œuvre ;
- D'outils de mesure et de suivi des consommations.

Pour la commune, la participation à l'AMI CHÈNE l'engage :

- A respecter les cahiers des charges pour les études définis par la FNCCR ;
- A fournir l'ensemble des factures éligibles mandatées et payées dans les délais au coordinateur du groupement (la CCSB) ;
- A communiquer sur le projet : la commune, bénéficiaire final du programme ACTEE, devra systématiquement apposer le logo CEE et le logo du Programme ACTEE sur les supports de communication en lien avec des opérations ou travaux (plaquette, panneau de chantier, article, réseaux sociaux...) bénéficiant de financements versés par la FNCCR.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **D'accepter** la participation à l'appel à projets CHÈNE ;
- **D'autoriser** M. le Maire a signé la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (PRO-INNO 66) ;
- **D'autoriser** M. le Maire à mobiliser tout autre cofinancement mobilisable ;
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 18h45

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE (Patrice MAITRE)

Rénovation énergétique des bâtiments de l'école publique : le marché public pour le choix du maître d'œuvre sous peu.

Les travaux de l'école débuteront sur l'année 2025 (probablement pendant l'été).

Vidéoprotection : l'entreprise SEB a réalisé les travaux d'aiguillage en prévision de l'ajout de caméras. L'entreprise doit faire passer son devis pour l'extension du système. En fonction du délai, la commune déposera ou non un dossier de subvention (avant le 10 mars) cette année ou l'année prochaine. Les travaux en seront décalés d'autant.

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

Enfouissement des réseaux rue des Chaffangeons : le Syder a établi un nouveau devis réactualisé pour un montant de 176 000 € qui a été validé la semaine dernière.

Le syder intervient aussi

Point voirie : suite à la réunion de la commission voirie et à la réunion avec le service voirie de la CCSB, il est prévu au budget de cette année par ordre de priorité de refaire les voies :

- route des moriers
- impasse en champagne
- impasse du clos des labourons
- route de grille midi

La liste des travaux n'est pas encore arrêtée par la CCSB.

Les brigades natures interviendront sur la commune la première semaine de mars 2024

Travaux de la clôture de l'école : l'entreprise a commencé son intervention ce jour. Les agents s'occupent depuis hier d'enlever la clôture existante et d'arracher la haie.

COMMISSION TOURISME (Evelyne VERNIAU)

Marché nocturne : les inscriptions des exposants sont ouvertes jusqu'à fin avril 2024. Les groupes de musiciens sont déjà tous choisis.

Prochaine commission tourisme le lundi 4 mars 2024 => ordre du jour : le label station verte, les balades de la madone.

COMMISSION ECOLE ET SOCIALE (Nicolle CHARNAY)

Projet pédagogique à l'école : fresque murale en primaire et en maternelle. Les graffeurs seront logés à la mairie et les agents techniques vont se charger au préalable de peindre le mur en blanc.

QUESTIONS DIVERSES

UCA tient son assemblée générale le mardi 5 mars 2024 Chez Paulette, Nathalie CHALANDE représentera la mairie.

Course cycliste du Paris-Nice : passage sur Fleurie le 6 mars 2024 entre 14h30 et 15h00

Les élus distribueront les bulletins municipaux début mars 2024.

La commission finance se tiendra le 12 mars 2024 à 18h00

<u>Date prochaine réunion du conseil municipal : 25 mars 2024 18h30</u>
--

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU

Le Maire

Frédéric MIGUET